



Theratechnologies confirme l'émission du brevet américain couvrant l'utilisation de la tésamoréline pour le traitement des individus atteints du NAFLD/NASH

Octobre 13, 2020

MONTRÉAL, 13 oct. 2020 (GLOBE NEWSWIRE) -- Theratechnologies inc. (Theratechnologies) (TSX: TH) (NASDAQ: THTX), une société biopharmaceutique commerciale axée sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs, a le plaisir d'annoncer que le *United States Patent and Trademark Office* (USPTO) a émis le brevet américain n. 10,799,562 portant sur le traitement de la stéatohépatite non alcoolique (NASH) et/ou la stéatose hépatique (NAFLD) chez les patients utilisant la tésamoréline.

Ce brevet, dont l'échéance est prévue en 2040, découle d'une demande de brevet déposée en mars 2020 par le *Massachusetts General Hospital (MGH)*. Theratechnologies possède une licence exclusive avec le MGH pour ce brevet.

« Ceci représente une étape supplémentaire dans le renforcement de notre position concernant le développement et la potentielle commercialisation de la tésamoréline pour le traitement du NASH. Avec près de 20 ans de protection de la propriété intellectuelle aux États-Unis, nous pouvons progresser dans nos plans de développement sachant que nous pouvons tirer profit des plans ambitieux que nous avons pour la tésamoréline », a déclaré Paul Lévesque, président et chef de la direction, Theratechnologies. « Nous prévoyons également déposer des demandes de brevet dans d'autres juridictions afin d'étendre notre protection de la tésamoréline ».

La tésamoréline pour le traitement du NASH dans la population en général

Le 10 septembre 2020, Theratechnologies a annoncé qu'elle projette poursuivre le développement de la tésamoréline pour le traitement du NASH dans la population en général par le dépôt d'un protocole d'étude de phase 3 à la *Food and Drug Administration (FDA)* des États-Unis et aux agences réglementaires européennes durant le quatrième trimestre de 2020. Sujet à l'approbation des autorités réglementaires, Theratechnologies entend débiter l'étude de phase au courant du premier trimestre de 2021.

Theratechnologies entend utiliser la nouvelle formulation expérimentale de la tésamoréline, connu sous le nom « F8 », pour cet essai clinique de la phase 3. La société travaille également sur le développement d'un stylo injecteur multidose pratique utilisant la formulation F8.

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX : TH) (NASDAQ : THTX) est une société biopharmaceutique axée sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur le site Web de la Société au www.theratech.com, sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov.

Information prospective

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs reposent sur les opinions et les hypothèses de la direction et sur l'information disponible à la date où ils sont formulés, et se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés sur le développement de la tésamoréline pour le traitement du NASH, les délais liés au dépôt du protocole d'étude de phase 3, ainsi que les énoncés concernant le développement d'un stylo injecteur multidose utilisant la nouvelle formulation de la tésamoréline.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujettis à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Theratechnologies et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse. Ces hypothèses comprennent, sans toutefois s'y limiter, les suivantes : la tésamoréline sera indiquée comme un médicament sûr et efficace pour le traitement du NASH chez la population générale, les différents délais énoncés dans le présent communiqué de presse seront respectés, le protocole d'étude clinique de phase 3 sera approuvé par la FDA et les agences réglementaires européennes, nous réussirons à recruter un nombre suffisant de patients pour mener l'essai clinique de la phase 3, le développement d'un stylo injecteur multidose sera réussi, et nous aurons les fonds nécessaires pour réaliser le développement de la phase 3 de la tésamoréline chez la population générale atteinte du NASH et pour exécuter notre plan d'affaires.

Les risques et les incertitudes comprennent, sans toutefois s'y limiter, le risque que la tésamoréline ne s'avère pas sûre et efficace pour le traitement du NASH, que la FDA et les agences réglementaires européennes ne nous permettront pas de poursuivre l'essai clinique de la phase 3 sans mener une étude de phase 2b ou antérieure chez la population générale atteinte du NASH, que nous ne satisfaisons pas les critères d'évaluation principaux de l'essai clinique de la phase 3, que nous soyons incapables de recruter un nombre suffisant de patients afin de démontrer les avantages cliniques de l'utilisation de la tésamoréline, que des effets secondaires inconnus de la tésamoréline soient découverts, que notre propriété intellectuelle soit contestée et considérée non valide ou violant la propriété intellectuelle de parties tierces, que le développement d'un stylo injecteur multidose ne soit pas réussi, que nous soyons incapables de financer l'essai de la phase 3 ainsi que notre plan d'affaires et que des médicaments concurrents soient ou deviennent disponibles et soient plus efficaces que les nôtres.

Les investisseurs éventuels sont priés de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle datée du 24 février 2020 et au formulaire 40-F daté du 25 février 2020 disponibles sur EDGAR, pour connaître les autres risques liés à la conduite de nos activités et à Theratechnologies. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans ce communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois

en vigueur l'exigent.

Relations avec les médias :

Denis Boucher

Vice-président, Communications et Affaires corporatives

514-336-7800

Relations avec les investisseurs :

Leah Gibson

Directrice principale, Relations avec les investisseurs

617-356-1009